

NEF

Une mise en regard des mesures usuelles de la (non-)qualification

Gaël Ryk

**NOTES
EMPLOI
FORMATION**

16

juin 2004

Enquête « Génération 98 »

Céreq

Déjà parus

■ ***Le travail en cours d'études a-t-il une valeur professionnelle ?***

Jean-François Giret, Catherine Béduwé
NEF 7, janvier 2004

■ ***Les modes de stabilisation en emploi en début de vie active***

Alberto Lopez
NEF 8, janvier 2004

■ ***Les débuts dans la vie active des jeunes issus de l'immigration après des études supérieures***

Alain Frickey, Jake Murdoch, Jean-Luc Primon
NEF 9, février 2004

■ ***L'influence du secteur du premier emploi sur la trajectoire professionnelle***

Michèle Mansuy
NEF 10, mars 2004

■ ***Alternance[s]. Synthèse de vingt ans de développement en France et à l'étranger***

Claudine Romani
NEF 11, mars 2004

■ ***Femmes à l'entrée du marché du travail : un retard salarial en partie inexpliqué***

Arnaud Dupray, Stéphanie Moullet
NEF 12, avril 2004

■ ***Décalages entre emploi et formation. Comparaisons des emplois aidés et non aidés***

Laurence Lizé
NEF 13, avril 2004

■ ***Formation et professionnalisation des nouveaux conseillers de l'ANPE***

Alexandra d'Agostino, Christophe Guitton, Agnès Legay
NEF 14, avril 2004

■ ***Validation des acquis de l'expérience : objectif partagé, pratiques diversifiées***

Chantal Labruyère, José Rose
NEF 15, mai 2004

La liste complète des NEF parues peut être consultée
sur le site internet du Céreq

www.cereq.fr

La collection Notes Emploi Formation regroupe des textes qui présentent des résultats d'études réalisées dans le cadre des activités du Céreq et de son réseau. Elle propose des analyses récentes sur les diverses dimensions de la relation entre formation et emploi. Ces notes, éventuellement amendées et enrichies, pourront être ultérieurement publiées sur d'autres supports.

Synthèse

Alors que le nombre d'emplois réputés non qualifiés a diminué de manière régulière de 1980 à 1994, il ne cesse d'augmenter depuis. On compte aujourd'hui plus de cinq millions d'actifs occupant un emploi réputé non qualifié, soit autant qu'il y a vingt ans. Devant ce retournement quantitatif, l'expectative est de règle. L'incompréhension majeure réside dans le fait que l'on ne trouve nulle trace de cette évolution dans la structure de qualification dont les individus sociaux sont porteurs.

La hiérarchie des qualifications, et l'opposition entre qualification et non-qualification, peut se définir au regard de trois registres : celui du travail, celui de l'emploi et celui de la formation et de l'expérience. Chacun d'eux fait l'objet de mesures variées et les partitions effectuées au sein de ce que nous appelons « la qualification du travail », « la qualification de l'emploi » et « la qualification individuelle » sont multiples. L'objet de ce texte est d'interroger, à partir des nomenclatures et seuils statistiques usuels, le degré de congruence de ces trois dimensions de la qualification. Nous travaillons pour ce faire à partir de l'enquête « Génération 98 » produite par le Céreq. En dehors de la richesse du questionnaire et de la précision des codifications, ce choix repose sur l'hypothèse que les débutants sont plus affectés que les autres actifs – à l'exception peut-être des personnes en fin de vie professionnelle – par les nouveaux modes de régulation de l'emploi et de reconfiguration de ses formes, et que, de fait, ils constituent un objet particulièrement adapté au questionnement sur les frontières actuelles de la qualification et de la non-qualification.

Dans un premier temps, tout en identifiant les principales difficultés inhérentes à la mesure des qualités portées par une personne, requises pour l'exercice d'un travail ou reconnues socialement, nous repérons dans « Génération 98 », les personnes, les activités et les emplois habituellement désignés comme « non qualifiés ». L'utilisation des frontières statistico-administratives entre la qualification et la non-qualification nous a conduit à distinguer, selon la dimension considérée, trois ensembles de taille très différente. Moins d'une personne sur dix, plus d'un travail sur quatre et environ un emploi sur deux seraient en effet non qualifiés.

Dans un deuxième temps, l'identification de huit situations types fondées sur la présence ou l'absence de correspondance entre la (non-)qualification individuelle, la (non-)qualification du travail et la (non-)qualification de l'emploi, nous permet de montrer que les sous-ensembles de la qualification délimités par les seuils et définitions habituelles sont, non seulement d'ampleur très inégales, mais également loin de se recouvrir : plus d'une personne non qualifiée sur trois occupe une PCS qualifiée et plus d'une sur cinq perçoit une rémunération habituellement associée aux emplois qualifiés.

L'ENQUÊTE « GÉNÉRATION 98 »

Au printemps 2001, le Céreq a interrogé un échantillon de 54 000 jeunes sortis de formation initiale en 1998, de tous les niveaux et de toutes les spécialités de formation, parmi les 740 000 jeunes qui cette année-là ont quitté pour la première fois le système éducatif. Cette enquête, intitulée « Génération 98 », succède à l'enquête « Génération 92 » et poursuit le même objectif : analyser les premières années de vie active au regard de la formation initiale.

AUTEUR

Gaël Ryk, université de Nancy 2.

 **Sommaire**

1. Mesures isolées des pôles de la qualification	5
1.1. Personnes qualifiées et non qualifiées	5
1.2. Travail qualifié et non qualifié	8
1.3. Emplois qualifiés et non qualifiés	12
2. Une mesure de la congruence des pôles de la qualification	14
2.1. Situations types des personnes réputées non qualifiées	14
2.2. Situations types des personnes réputées qualifiées	17
Conclusion	24
Références bibliographiques	26

1 | Mesures isolées des pôles de la qualification

À la suite, notamment, de M. Cézard (1979), nous considérons la qualification comme un concept ternaire qui peut se décliner comme qualification du travail (cette dimension recouvre à la fois le contenu du travail et les conditions dans lesquelles il est exercé), comme qualification de la personne (il s'agit avant tout de la formation mais aussi de l'expérience professionnelle acquise et également de qualités personnelles significatives au regard de l'emploi), et comme qualification de l'emploi (cette dernière dimension renvoie au niveau de salaire mais aussi à la composition des ressources et à la forme de la rémunération).

À partir des frontières statistico-administratives usuelles de la qualification et de la non-qualification, nous mesurons, au sein de la Génération 98, l'importance relative de la non-qualification des personnes, du travail et enfin de l'emploi.

1.1. Personnes qualifiées et non qualifiées

La qualification individuelle peut être définie comme l'ensemble des qualités portées par un individu et potentiellement utilisables par lui en situation de travail. Elle renvoie principalement au niveau de formation et à l'expérience. Seule la première dimension fait l'objet de nomenclatures. En effet, l'expérience, si elle est un élément central de la qualification, se laisse difficilement enfermer dans une nomenclature. B. Grasser et J. Rose (2000) soulignent d'ailleurs que « *l'expérience est définie « par défaut » comme « tout ce qui se passe » dans l'exercice d'une activité ou dans le vécu d'une situation. Ensuite elle met en jeu la question de la formation des connaissances dans ce qu'elle a de plus « mystérieux », impliquant des dimensions subjectives et tacites, intuitives et empiriques.* » L'expérience est une forme de connaissance, certes liée à l'individu, mais spécifique à son travail. Aussi sa validation et sa reconnaissance, préalables à son dénombrement, rencontrent-elles les difficultés inhérentes à la reconnaissance de la qualification du travail (cf. infra).

Bien que la qualification scolaire ne constitue qu'une composante de la qualification réelle d'un individu, c'est elle – et d'autant plus que l'on se situe en début de vie active – qui est habituellement utilisée par les organismes officiels de statistique pour distinguer les personnes qualifiées des personnes non ou faiblement qualifiées. Dans « Génération 98 », la qualification scolaire fait l'objet d'une codification très détaillée. En effet, les données sur le niveau et la spécialité de formation étant repérées à la source (l'information provient directement des établissements de formation d'origine), l'enquête Génération offre une rare précision en ce qui concerne la dernière classe fréquentée. Cette dernière ne saurait cependant suffire à appréhender correctement le niveau de formation des personnes interrogées. Nous avons notamment pu remarquer que près de 15 % des 53 495 jeunes ayant quitté en 1998 le système éducatif après un échec au DEUG étaient en fait, *a minima*, titulaires d'un diplôme de niveau bac+2 (3 335 étaient par exemple titulaires d'un BTS ou d'un DUT et 1 508 d'une licence ou d'une maîtrise). Après correction du niveau induit par la classe de sortie et une relative¹

¹ « Génération 98 » ne permet pas une connaissance très détaillée des parcours scolaires.

prise en compte de la non-linéarité de bien des parcours scolaires, le spectre de la qualification scolaire initiale des quelques 740 000 primo-sortants de 1998 peut être saisie à partir des 23 modalités présentées dans le Tableau 1.

Tableau 1

LE SPECTRE DE LA QUALIFICATION SCOLAIRE DES PRIMO-SORTANTS DE 1998

	Effectif	Proportion dans la Génération	Part de femmes
Total	741 725	100 %	48,89 %
VI et V bis	57 993	7,82 %	41,24 %
CAP ou BEP non diplômés, 2 ^{de} , 1 ^{re}	53 032	7,15 %	34,89 %
CAP ou BEP tertiaire	65 142	8,78 %	76,34 %
CAP ou BEP industriel	68 458	9,23 %	10,39 %
Bac non diplômés	28 607	3,86 %	38,83 %
Bac tertiaire	47 988	6,47 %	74,43 %
Bac industriel	38 156	5,14 %	11,67 %
Santé social niveau IV	9 041	1,22 %	91,10 %
Bac+1, bac+2 non diplômés	83 889	11,31 %	54,82 %
Santé social niveau III	23 995	3,24 %	83,52 %
DEUG, DEUST...	18 222	2,46 %	55,78 %
BTS, DUT tertiaire	56 861	7,67 %	65,80 %
BTS, DUT industriel	36 503	4,92 %	17,13 %
BTS DUT sans autre information	7 444	1,00 %	45,57 %
Autre bac+2 sans autre information	720	0,10 %	53,61 %
2 ^e cycle Lettres et sciences humaines, gestion	62 557	8,43 %	66,82 %
2 ^e cycle maths, sciences, techniques	10 216	1,38 %	41,89 %
2 ^e cycle sans autre information	5 733	0,77 %	65,95 %
3 ^e cycle Lettres et sciences humaines, gestion	25 397	3,42 %	60,50 %
3 ^e cycle maths, sciences, techniques	13 311	1,79 %	37,26 %
3 ^e cycle sans autre information	3 634	0,49 %	52,59 %
Écoles d'ingénieurs	15 486	2,09 %	24,11 %
Écoles de commerce	9 340	1,26 %	46,79 %

Source : Céreq, enquête « Génération 98 », 2001.

Il va de soi que l'utilité de cette typologie pour la classification et l'évaluation directe de la qualification d'une personne comporte bien des limites. Ces dernières tiennent tout d'abord au fait qu'il n'existe aucune relation étroite et universelle entre les enseignements auxquels un individu a participé et son bagage réel. Les programmes qu'une personne a suivis, voire menés à bon terme, ne donnent, dans le meilleur des cas, qu'une première approximation des qualités individuelles acquises et potentiellement mobilisables en situation de travail. Des personnes issues d'un cursus de formation identique peuvent, comme le note J. Vincens (2002), posséder « *un vecteur de capacités* » qui ne se réduit pas, loin s'en faut, à celui défini par le référentiel de formation.

Cela résulte bien évidemment des capacités ou qualités acquises en dehors du cursus de formation mais également de l'organisation même de ce dernier et de sa certification. Dans un cursus pluridisciplinaire, la certification est par exemple souvent liée à une certaine compensation entre les « matières » et donc à des degrés de maîtrise divers de chacune d'elle. Il convient également de noter le délicat problème de la comparaison des qualités acquises dans des cursus présentant théoriquement la même durée cumulée d'études et apparemment le même type d'enseignement, mais de sélectivité différente et/ou développant des spécialités différentes. Un polytechnicien est par exemple classé dans le même niveau de qualification scolaire qu'un ingénieur diplômé d'une école de province, alors que les postes et les carrières permises par ces deux diplômes sont à l'évidence tout autres. À un niveau différent, on est également en droit de se demander si l'on peut considérer que tous les individus ayant obtenu un CAP ont la même qualification, quand on sait que les taux d'accès à l'emploi varient sensiblement selon la spécialité. Au total, cette nomenclature ne fournit donc qu'une approximation de la qualification portée par les individus à l'issue de leur sortie du système éducatif. Acceptable pour les jeunes accédant à leur premier emploi et dont l'expérience est par définition réduite, son utilisation est plus discutable pour l'ensemble de la population active. Tous les parcours professionnels sont loin de fournir la même expérience et, à mesure que l'on s'éloigne de l'entrée dans la vie active, l'écart entre la qualification individuelle des personnes et leur niveau de formation grandit. Seul un système de validation des acquis suffisamment large et répandu pourrait permettre de tenter de dépasser ce problème.

Comme le souligne P. Poulet-Coulibando (1999, p. 5) : « *Un jeune sort du système éducatif "sans qualification" lorsqu'il cesse sa formation initiale aux niveaux VI ou V bis de la classification interministérielle des niveaux de formation. Selon les termes de la classification, ce jeune interrompt sa formation sans avoir achevé un cycle complet de CAP ou BEP, et sans avoir eu accès à une classe de seconde indifférenciée* » (cité in Bordigoni 2000). Sont ainsi réputés non qualifiés un peu moins de 8 % des personnes ayant quitté, pour la première fois et pour plus d'un an, le système éducatif en 1998. Si l'on peut se réjouir de la baisse de la proportion de primo-sortants réputés non qualifiés², force est de constater qu'avec près de 58 000 personnes de niveau VI et V bis, l'objectif fixé par la loi d'orientation de 1989³ est encore loin d'être atteint.

Il convient de remarquer que l'absence de certification scolaire n'est pas assimilable à l'absence de qualification. En effet, par convention, ne sont pas « *considérés comme sortants sans qualification, les jeunes ayant au moins débuté leur année terminale de préparation d'un diplôme de niveau V ainsi que les jeunes ayant interrompu leurs études en seconde ou première GT* » (Molet 2002, p. 71). Ainsi, parmi les primo-sortants du système éducatif, on comptait en 1998 plus de 64 000 personnes qui, bien que réputées qualifiées, ne possédaient aucun titre scolaire. Plus de 5 % des sortants de niveau IV et plus de 24 % des sortants de niveau V n'étaient en effet titulaires d'aucun diplôme. Au total, plus de 122 000 personnes, soit 16 % environ de la Génération 98, ont donc quitté non diplômé le système éducatif.

² 12,4 % des personnes ayant quitté le système éducatif en 1992 (4,2 % pour les niveaux VI et 8,2 % pour les niveaux V bis) étaient considérées comme non qualifiées.

³ Elle prévoyait des moyens nécessaires pour que tous les élèves poursuivent leur scolarité jusqu'au niveau V (CAP ou BEP).

1.2. Travail qualifié et non qualifié

La « qualification du travail » renvoie au contenu de l'activité et aux conditions dans lesquelles celle-ci s'exerce. Pour la mesurer, différents critères peuvent être mobilisés : difficulté de la tâche ; autonomie dans le travail ; contact avec le public ; spécificité du produit ; temps nécessaire de réflexion sur la pratique, etc. Cependant, dès que l'on cherche à mesurer la qualification d'un nombre important de postes de travail, ces critères paraissent peu opératoires. Ils supposent en effet une description des postes qui, sans être forcément très pointue, dépasse le cadre des questions que l'on peut raisonnablement poser à un individu lors d'une enquête statistique à grande échelle. En outre, si ces critères peuvent permettre de situer les emplois les uns par rapport aux autres dans une même unité productive voire dans un même secteur, la transversalité de leur appréciation n'est pas assurée. Devant la diversité des domaines dans lesquels travaillent les employés, G. Burnod et A. Chenu (2001, p. 96) concluaient, par exemple, que « *la qualification ne peut être ramenée à une "mesure" unique et commune de la complexité ou de la diversité des tâches à accomplir* ».

« Génération 98 », comme la plupart des grandes enquêtes quantitatives, ne permet donc pas une appréhension fine de la qualification du travail *stricto sensu*. Aussi en sommes-nous réduit à l'utilisation de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) qui, contrairement au répertoire opérationnel des métiers (ROME) ou au répertoire français des emplois (RFE), tous deux fondés sur l'observation de situations de travail, s'appuie sur les formes en vigueur de reconnaissance de l'activité et intègre à la fois le métier, le statut et la qualification.

Si la nomenclature PCS de 1982 distingue les ouvriers qualifiés des ouvriers non-qualifiés⁴, elle n'opère cependant aucune distinction de ce type au sein des employés. Devant la part croissante de cette catégorie dans la population active, G. Burnod et A. Chenu d'une part, O. Chardon d'autre part, ont proposé une distinction entre employés qualifiés et non qualifiés. Bien que fondant leur partition sur des critères différents⁵, les deux propositions distinguent, *in fine*, deux sous-ensembles relativement proches (cf. Annexe 1) La principale différence réside dans le fait que O. Chardon considère comme qualifiée une partie non négligeable des vendeurs alors que ces derniers sont tous réputés non qualifiés dans la proposition émanant de G. Burnod et A. Chenu. Désireux d'appréhender l'impact de ces deux aménagements de nomenclatures sur la mesure de la qualification du travail, nous utiliserons chacun d'eux.

Afin de mesurer le poids du travail non qualifié, nous avons pris, sur les 42 mois couverts par le calendrier professionnel, trois « instantanés » de la situation des jeunes après leur

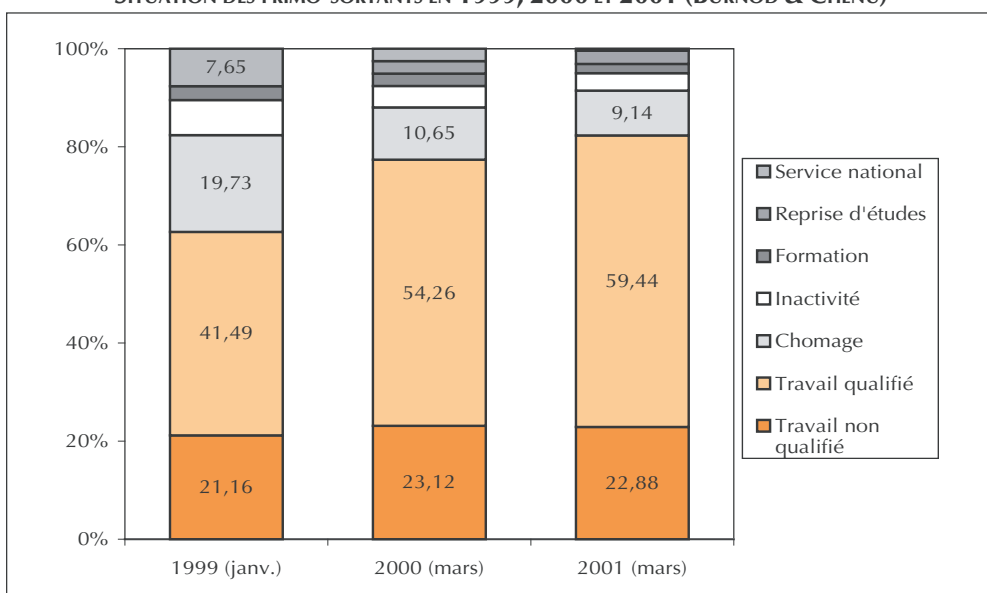
⁴ L. Bisault, V. Destival et D. Goux (1994, p. 18) pointent le fait que « *même pour les ouvriers, la frontière n'est pas toujours nette. Par exemple, les chauffeurs d'engins de transport sur route sont considérés comme qualifiés dans cette nomenclature. Avant 1982, ils étaient classés parmi les ouvriers spécialisés. Autre classement un peu arbitraire : les ouvriers agricoles n'étaient classés ni parmi les qualifiés ni parmi les non-qualifiés avant 1982. Depuis, l'usage s'est répandu de les regrouper avec les non-qualifiés* ».

⁵ Alors que G. Burnod et A. Chenu (2001) se fondent principalement sur le salaire horaire (45 F de l'heure environ) et l'âge de fin d'études standardisé, O. Chardon (2001) se réfère à « *l'adéquation entre le contenu de la profession et la spécialité de formation des personnes exerçant cette profession* ».

sortie du système éducatif (Graphiques 1 et 2). Pour faciliter d'éventuelles comparaisons avec l'enquête Emploi, nous avons opté pour les mois de mars de chaque année. La grande majorité des enquêtés étant encore en formation initiale en mars 1998, notre première « photo » a été prise en 1999. Elle correspond au mois de janvier car, en raison du recensement de la population, l'enquête Emploi de 1999 n'a pas eu lieu en mars mais en janvier de cette même année.

Graphique 1

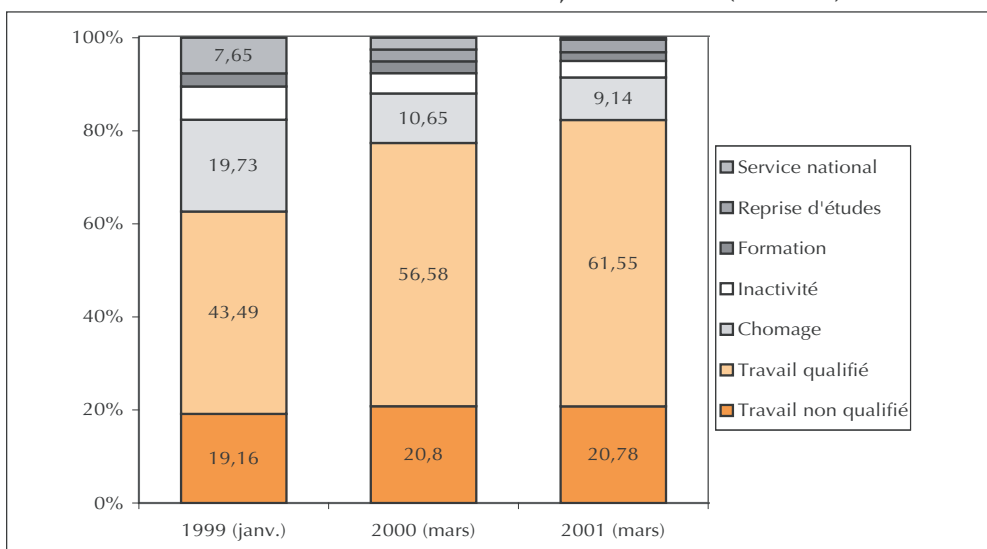
SITUATION DES PRIMO-SORTANTS EN 1999, 2000 ET 2001 (BURNOD & CHENU)



Source : Céreq, enquête « Génération 98 », 2001.

Graphique 2

SITUATION DES PRIMO-SORTANTS EN 1999, 2000 ET 2001 (CHARDON)



Source : Céreq, enquête « Génération 98 », 2001.

Comme en témoignent les Graphiques 1 et 2, les propositions de Burnod & Chenu et de Chardon, bien que globalement concordantes, conduisent à une estimation quelque peu différente de la proportion de primo-sortants effectuant un travail non qualifié. En effet, la première proposition conduit à une estimation supérieure de 2 points environ à celle obtenue par la seconde. On constate également que si la part des jeunes effectuant un travail qualifié augmente sensiblement de mars 1999 à mars 2001, celle de ceux qui exercent un travail non qualifié reste globalement stable – même si l’on peut noter, dans l’estimation fondée sur la proposition de Burnod & Chenu un léger écart entre mars 1999 et mars 2000.

Si l’on se concentre sur les primo-sortants en emploi (*cf.* Tableau 2.), on constate que la proportion de PCS réputées non qualifiées est, en janvier 1999, supérieure de plus de cinq points à celle estimée par O. Chardon (2001) sur l’ensemble de la population salariée (24 % environ). Cet écart se réduit cependant rapidement et n’est plus que d’un point en mars 2001. Proche, en fin de période, de ce qu’elle est pour l’ensemble de la population salariée, la proportion d’emplois réputés non qualifiés n’en demeure pas moins plus de trois fois supérieure à celle des personnes habituellement réputées non qualifiées (niveau VI et V bis)

Tableau 2

ÉVOLUTION DE LA PART DES PCS NON QUALIFIÉES AU SEIN DE LA GÉNÉRATION 98 EN EMPLOI

Proportion de PCS non qualifiées	Janvier 99	Mars 2000	Mars 2001
Au sens de Chardon	30,58 %	26,88 %	25,24 %
	142 096	154 247	154 112
Au sens de Burnod & Chenu	33,77 %	29,88 %	27,80 %
	156 932	171 472	169 730

Source : Céreq, enquête « Génération 98 », 2001.

Une analyse longitudinale montre en outre que parmi les quelques 700 000 primo-sortants ayant connu au moins un emploi dans les trois années suivant leur sortie du système éducatif, plus de quatre sur dix ont, au minimum un mois, exercé un travail réputé non qualifié⁶. Selon que l’on retient la définition de Chardon ou celle de Burnod & Chenu, cette proportion est respectivement de 42,58 % ou de 45,52 %. Il convient de noter que si la classification de Burnod & Chenu conduit à une estimation proche de la proportion d’hommes (46,68 %) et de femmes (44,26 %) passés par une PCS non qualifiée, celle de Chardon aboutit à un tout autre résultat. Cette dernière amène en effet à conclure que le pourcentage d’hommes passés par une PCS non qualifiée est de plus de 5 points supérieur à celui des femmes (respectivement 45 % contre 39,95 %). Cet écart entre les deux « nomenclatures » utilisées s’explique essentiellement par une classification différente de professions très sexuées. Les « vendeurs en équipement de la personne, articles de sport » (5514), profession exercée au moins un mois par plus de 23 000 personnes, dont 70 % de sexe féminin, sont par exemple réputés qualifiés par Chardon et non qualifiés par Burnod & Chenu (Annexe 2).

⁶ Les « jobs de vacances » ont été exclus de l’analyse.

Le différentiel observé en faveur de la population féminine ne doit pas nous amener à considérer hâtivement que les femmes, dont le niveau de formation moyen est, rappelons-le, supérieur à celui des hommes (*cf.* Tableau 1), sont moins concernées par l'emploi non qualifié. En effet, comme en témoigne le Tableau 3, quelles que soient la qualification scolaire considérée et la nomenclature utilisée (Chardon ou Burnod & Chenu), le « risque » d'exercer une PCS réputée non qualifiée est, à de très rares exceptions près, toujours supérieure pour les femmes.

Tableau 3

**PROPORTION DE SORTANTS PASSÉS AU MOINS UN MOIS PAR UNE PCS NON QUALIFIÉE
SELON LA QUALIFICATION SCOLAIRE ET LE SEXE (EN %)**

Qualification scolaire	Selon Burnod & Chenu			Selon Chardon		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
VI et V bis	78,73	75,53	84,72	75,02	74,00	76,93
CAP ou BEP non diplômés, 2 ^{de} , 1 ^{re}	74,63	71,59	81,11	71,65	70,30	74,51
CAP ou BEP tertiaire	76,37	66,35	79,66	67,19	61,89	68,94
CAP ou BEP industriel	61,97	60,08	80,17	61,06	59,33	77,62
Bac non diplômés	66,56	60,92	76,19	60,99	58,18	65,79
Bac tertiaire	59,39	56,91	60,26	54,34	52,39	55,03
Bac industriel	53,81	52,31	65,76	52,73	51,69	61,05
Santé social niveau IV	14,11	19,1	13,63	13,99	19,10	13,49
Bac+1, bac+2 non diplômés	53,23	53,01	53,42	49,89	50,07	49,73
Santé social niveau III	2,09	1,70	2,17	1,96	1,70	2,02
DEUG, DEUST...	33,98	29,44	37,64	33,03	27,68	37,33
BTS, DUT tertiaire	26,03	27,6	25,22	23,34	24,51	22,73
BTS, DUT industriel	36,34	35,97	38,17	34,49	34,35	35,18
2 ^e cycle Lettres et sciences humaines, gestion	16,93	14,95	17,92	14,87	13,55	15,53
2 ^e cycle maths, sciences, techniques	19,49	15,81	24,64	18,56	15,27	23,17
3 ^e cycle Lettres et sciences humaines, gestion	4,35	3,93	4,63	3,61	3,51	3,67
3 ^e cycle maths, sciences, techniques	3,73	2,84	5,24	3,31	2,63	4,44
Écoles d'ingénieurs	1,97	1,49	3,47	1,88	1,64	2,63
Écoles de commerce	2,88	3,50	2,18	1,76	2,35	1,09

Source : Céreq, enquête « Génération 98 », 2001.

On constate en outre qu'à l'exception des 3^e cycles, des diplômés de grandes écoles, et des sortants des filières de « la santé et du social », l'ensemble du spectre de la qualification scolaire est concerné par le travail non qualifié. Frappant de manière tout aussi forte qu'attendue le bas de la hiérarchie scolaire ce dernier touche en effet, dans les trois années suivant la sortie du système éducatif, près d'un cinquième des titulaires d'une licence ou d'une maîtrise. Le niveau IV de formation semble néanmoins constituer une sorte de frontière. En effet alors que la part des diplômés de l'enseignement supérieur ayant exercé au moins un travail non qualifié est toujours inférieure à 36 %, celle des niveaux IV, V et VI est toujours supérieure à 50 %. Enfin, on peut noter de sensibles différences entre les formations secondaires et tertiaires. Au niveau V, les formations industrielles constituent une meilleure protection que les formations tertiaires contre le « risque » d'occuper au moins un emploi non qualifié. Au niveau IV, le risque est sensiblement le même mais au niveau III, il est de 11 points supérieur pour les formations industrielles.

1.3. Emplois qualifiés et non qualifiés

Le troisième pôle de la qualification est celui de l'emploi. Il renvoie souvent au salaire mais il peut aussi se fonder sur d'autres attributs de l'emploi tels que, entre autres, le temps de travail ou le type de contrat. Quand on cherche à saisir statistiquement la qualification des emplois, le salaire est très généralement la variable retenue. Ceci se justifie de deux points de vue. Pour nombre de sociologues le salaire peut être considéré comme la reconnaissance sociale du travail et de sa complexité. Ainsi, il constitue un meilleur indicateur que les dénominations d'emploi puisque l'employeur ne se contente pas d'une appellation flamboyante mais rémunère réellement la qualification requise pour le poste exercé. Comme le notait A. Chenu lors d'un séminaire organisé par la DARES : peut-on considérer comme qualifiée « les hôtesse de caisses » alors que celles-ci ne sont que payées au SMIC. Dans une autre optique, à laquelle adhère, à tout le moins partiellement, une grande majorité d'économistes, le salaire correspondrait, dans un « marché du travail » concurrentiel, à la rémunération de la productivité et rendrait donc assez directement compte de la qualification des travailleurs. Selon cette approche standard, à l'intérieur de laquelle l'analyse du travail, *stricto sensu*, est quasi inexistante, les emplois les moins rémunérés correspondent aux emplois les moins qualifiés. Cette deuxième optique est celle qui sous-tend les politiques de baisse des charges sociales sur les bas salaires. Dans l'énoncé de ces mesures on parle alternativement de baisse des charges sur les bas salaires et d'aide aux travailleurs non qualifiés entérinant implicitement une analogie entre ces deux catégories.

Une fois admis que le salaire peut être considéré comme un indicateur de la qualification de l'emploi, reste à mesurer, à partir de « Génération 98 », la proportion d'emplois non qualifiés. Nous avons fait le choix d'appréhender la qualification de l'emploi au moment de l'enquête, soit approximativement trois ans après la sortie du système éducatif. À cette période, près de huit primo-sortants sur dix sont en emploi. Près de 97 % d'entre eux sont salariés (588 000 personnes environ) mais seuls 66 % de ces derniers bénéficient d'un contrat à durée non limitée (CDI ou fonctionnaire). En effet, au moment de l'enquête, plus d'un jeune salarié sur cinq, est sous contrat à durée déterminée et un peu moins d'un sur dix est intérimaire. Il convient en outre de noter que plus de 11 % des jeunes salariés au moment de l'enquête travaillent à temps partiel dont plus de la moitié à mi-temps ou à moins d'un mi-temps.

À la différence des « niveaux et spécialités de formation » ou des « professions et catégories socioprofessionnelles », le salaire apparaît le plus souvent comme une variable clairement ordonnée. Pour autant, l'identification de seuils salariaux marquant le passage d'un degré de qualification à un autre n'est pas des plus aisées. Deux salaires horaires strictement identiques correspondent-ils par exemple à une même qualification salariale s'ils sont ou non associés à un temps plein, s'ils sont ou non assortis d'avantages en nature, s'ils sont composés d'une part variable différente ?

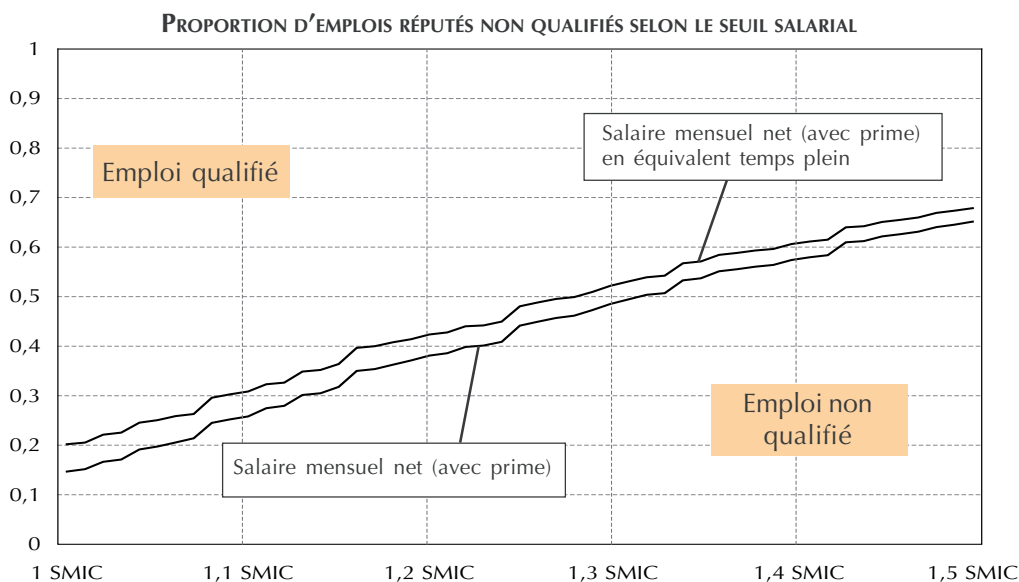
« Génération 98 » nous renseigne correctement sur le salaire mensuel net (hors primes et avec primes) mais ne nous donne que peu d'informations sur le temps travaillé. Certes, on peut distinguer les temps-plein des temps-partiels (« moins d'un mi temps », « un mi-temps », « environ 3 jours par semaine », « environ 4 jours par semaine ») mais l'on ne peut connaître précisément le nombre d'heures travaillées⁷. L'utilisation du

⁷ Aucune information sur la durée de travail hebdomadaire dans l'entreprise (35h ou 39h) n'est présente dans la base de données.

salaires horaires nous est donc interdite et celle du salaire mensuel exprimé en équivalent temps plein ne peut être faite qu'au prix d'une certaine approximation.

Ces précisions étant faites, il reste à déterminer le seuil marquant la frontière entre la qualification et la non-qualification. Habituellement, celui-ci est fixé à un certain multiple du SMIC. Si l'on se réfère aux différentes mesures de politique de l'emploi (Annexe 2), à peu près tous les seuils entre le SMIC et 1,7 SMIC peuvent se justifier. Sans surprise, la proportion d'emplois réputés non qualifiés varie considérablement selon le seuil fixé (cf. Graphique 3). Selon que l'on considère un seuil de 1 ou de 1,5 SMIC, la part d'emplois non qualifiés passe en effet d'environ 20 % à plus de 65 %. Il convient en outre de noter la quasi-linéarité de cette évolution qui plaide pour une apparente absence d'effet de seuil.

Graphique 3



Source : Céreq, enquête « Génération 98 », 2001.

Tout comme A. Gubian et S. Pontieux (2000), nous avons choisi le seuil de 1,3 SMIC⁸ qui correspond également à celui généralement retenu par les économistes pour déterminer le niveau à partir duquel on peut parler de bas revenu. Trois ans après la sortie du système éducatif, on estime environ à 50 % la proportion d'emplois non qualifiés. Cette proportion varie sensiblement selon que l'on raisonne en équivalent temps-plein ou non⁹ et que l'on intègre ou non les primes.

⁸ Nous avons retenu la valeur du SMIC mensuel net pour 169h de travail (soit 855 euros).

⁹ L'utilisation du salaire mensuel net non ramené à un équivalent temps plein trouve sa justification dans le fait que le temps de travail constitue – les modes de gestion des « hôtesse de caisse » sont là pour en témoigner – un élément important de la qualification de l'emploi. Sans doute eut-il été intéressant de ramener à un équivalent temps plein les salaires perçus pour un temps partiel choisi et de conserver en l'état les salaires perçus pour un temps partiel contraint mais la question relative au « temps partiel contraint » concerne le moment de l'embauche et non celui de l'enquête et souffre, en outre, de bien trop de valeurs manquantes pour autoriser son recours (plus de 16 %).

Tableau 4

PROPORTION D'EMPLOI RÉMUNÉRÉS EN DEÇÀ DE 1,3 SMIC (EN %)

Temps plein et temps partiel		Équivalent temps plein	
Hors primes	Avec primes	Hors primes	Avec primes
57,26	52,18	53,69	48,53

Source : Céreq, enquête « Génération 98 », 2001.

Concernant les primo-sortants de 1998 salariés en 2000, l'utilisation des trois frontières séparant habituellement la qualification de la non-qualification conduit, *in fine*, à des estimations fort différentes. En effet, selon que l'on s'attache à la qualification des personnes, du travail ou des emplois, la part de la non-qualification représente respectivement 8 %, 26 %, et 50 %.

2 | Une mesure de la congruence des pôles de la qualification

L'utilisation des partitions statistico-administratives usuelles des qualifications nous a conduit à isoler trois ensembles de tailles très différentes. Il convient à présent d'étudier l'importance de leur recouvrement. Pour ce faire nous déclinons ici huit situations-types définies selon la congruence ou non-congruence des différentes dimensions de la qualification (Graphique 4 ci-contre.)

La non-qualification, au sens fort du terme, c'est-à-dire celle qui correspond à une parfaite congruence de la non-qualification individuelle, de la non-qualification du travail et de la non-qualification de l'emploi ne concerne qu'un peu moins de 3 % des primo-sortants de 1998 en emploi salariés trois ans après leur sortie du système éducatif. Toujours au regard des frontières statistico-administratives usuelles, la qualification, au sens fort, ne concerne quant à elle qu'un peu plus de quatre salariés sur dix. Au total, plus de la moitié des situations ne correspondent donc qu'à un recouvrement partiel des trois dimensions de la qualification.

Pour l'analyse des huit situations types sus-définies, nous nous proposons, essentiellement pour des raisons de lisibilité, d'étudier successivement les quatre situations concernant les personnes non qualifiées (VI et V bis) puis celles concernant les personnes qualifiées (V et plus).

2.1. Situations types des personnes réputées non qualifiées

Au printemps 2001, alors que 84 % des sortants qualifiés sont en emploi, seuls 59 % des 58 000 personnes de niveau VI ou V bis exercent une activité professionnelle. Plus souvent au chômage ou en inactivité, les femmes réputées non qualifiées sont même une minorité à travailler (47 %). Si l'on élargit la période d'observation, on constate que plus de 22 % des personnes non qualifiées (contre seulement 4,37 % des personnes de niveau V et plus) n'ont connu aucune séquence d'emploi durant les trois années « d'insertion » couvertes par l'enquête. Cette proportion atteint même plus de 34 % si l'on se concentre sur la population féminine (contre un peu moins de 6 % pour les femmes réputées qualifiées).

Après avoir noté combien la « non-qualification individuelle » constitue un sérieux obstacle à l'obtention même d'un emploi, analysons, au moment de l'enquête, le degré de congruence entre la non-qualification des personnes, les travaux qu'elles exercent et les rémunérations qu'elles perçoivent.

Tableau 5

SITUATION DES SORTANTS DE NIVEAU VI ET V BIS EN EMPLOI AU MOMENT DE L'ENQUÊTE*

	Total	Hommes	Femmes
PCS non qualifiée, salaire < 1,3 SMIC	51,46 %	47,56 %	59,60 %
PCS non qualifiée, salaire > 1,3 SMIC	10,67 %	11,91 %	8,07 %
PCS qualifiée, salaire < 1,3 SMIC	28,33 %	28,09 %	28,82 %
PCS qualifiée, salaire > 1,3 SMIC	9,55 %	12,44 %	3,51 %
Total	100 %	100 %	100 %

* Nous utilisons dans ce tableau la proposition d'O. Chardon et le salaire mensuel net primes comprises en équivalent temps plein.

Source : Céreq, enquête « Génération 98 », 2001.

Parmi l'ensemble des personnes non qualifiées en emploi au moment de l'enquête, plus de six sur dix exercent une profession non qualifiée (au sens de Chardon) pour laquelle la grande majorité d'entre eux (82 %) d'entre eux perçoit un salaire mensuel net (primes comprises) inférieur à 1,3 SMIC. Au total, la non-qualification au sens fort ne concerne donc qu'un peu plus de la moitié (51,46 %) des personnes de niveau VI ou V bis en emploi au printemps de 2001. On ne peut être que frappé par l'importance de la proportion de personnes qui bien que non qualifiées exercent un travail qualifié (près de 38 %) ou perçoivent une rémunération supérieure à 1,3 SMIC (plus de 20 %).

De manière attendue, le genre conditionne fortement la répartition des salariés entre les quatre situations types propres à la non-qualification individuelle. Les femmes de niveau VI et V bis sont en effet moins rémunérées que les hommes de même niveau. Seules 12 % d'entre elles perçoivent plus de 1,3 SMIC contre plus d'un homme sur quatre. En outre l'exercice d'une activité qualifiée leur est beaucoup plus difficile : 32 % d'entre elles occupent une PCS réputée qualifiée contre plus de 40 % des hommes.

Les professions les plus typiques de la non-qualification au sens strict sont principalement les « manutentionnaires, agents non qualifiés des services d'exploitation des transports », les « ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition » et les « serveurs et commis de restaurant ou de café ». À elles seules, ces trois professions représentent un quart des situations de correspondance entre la non-qualification du travail, des emplois et des personnes. Le taux de féminisation des professions les plus représentatives de la non-qualification pure est bien évidemment très variable. Il oscille de 0 % pour les « ouvriers non qualifiés du gros oeuvre du bâtiment » à plus de 95 % pour les « caissiers(ères) de magasin ». D'une manière générale, les femmes sont en effet peu ou prou majoritaires parmi les employés et minoritaires voire inexistantes parmi les ouvriers.

Tableau 6
LES PCS TYPQUES DE LA NON-QUALIFICATION AU SENS STRICT

	Effectif	Fréquence	Fréquence cumulée	Proportion de femmes
6792 : Manutentionnaires, agents non qualifiés des services d'exploitation des transports	1 656	10 %	10 %	13,59 %
6793 : Ouvriers tri, emballage, expédition	1 431	8,64 %	18,65 %	34,94 %
5611 : Serveurs, commis de restaurant ou café	1 116	6,74 %	25,39 %	52,15 %
6723 : Ouvriers non qualifiés mécanique	874	5,28 %	30,67 %	22,77 %
6891 : Nettoyeurs	769	4,65 %	35,32 %	50,07 %
6841 : Ouvriers non qualifiés du gros oeuvre du bâtiment	749	4,52 %	39,84 %	0 %
5519 : Caissiers de magasin	670	4,05 %	43,89 %	95,22 %
5222 : Agents de service hospitaliers	649	3,92 %	47,81 %	86,90 %
5518 : Employés de libre-service	609	3,68 %	51,49 %	68,31 %
6842 : Ouvriers non qualifiés du second oeuvre du bâtiment	575	3,47 %	54,96 %	3,65 %

Source : Céreq, enquête « Génération 98 », 2001.

► Ces dix PCS sont considérées comme non qualifiées par Chardon et par Burnod & Chenu.

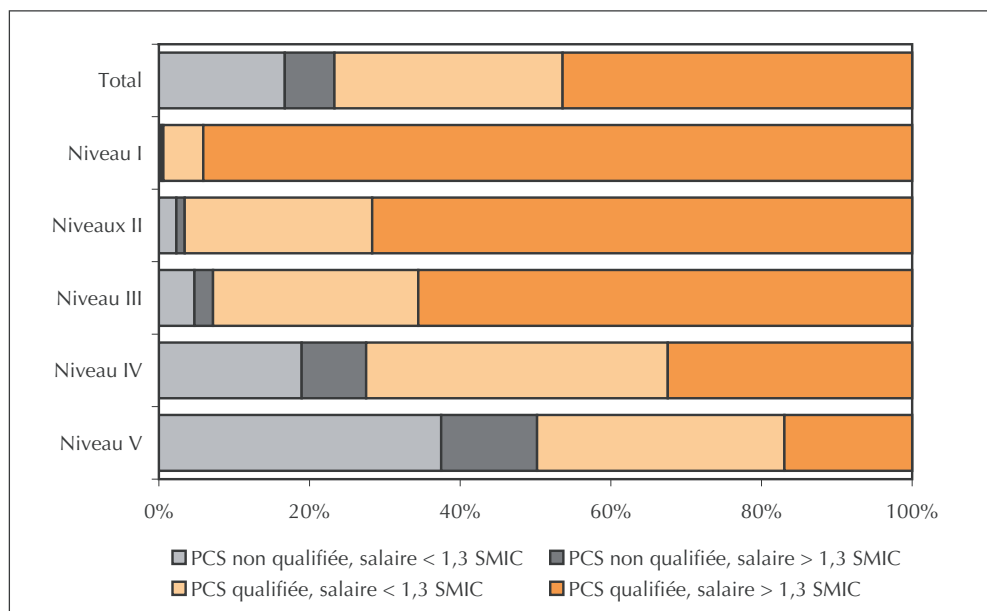
Le trop faible effectif non pondéré correspondant aux trois autres situations types de la non-qualification individuelle interdit toute identification valable des professions les plus rencontrées.

2.2. Situations types des personnes réputées qualifiées

Trois ans après la sortie du système éducatif, la proportion des personnes de « niveau V et plus » en emploi (84 %) est, rappelons le, très nettement supérieure à celle constatée pour les personnes réputées non qualifiées (59 %). En outre, alors que les personnes de niveaux VI et V bis salariées au moment de l'enquête exercent pour plus de 60 % d'entre elles une profession considérée par O. Chardon comme non qualifiée, plus des trois quarts des salariés de niveau V et plus occupent une PCS qualifiée.

Bien que la différence entre les niveaux « VI et V bis » et les niveaux « V et plus » soit aussi nette qu'attendue, il convient de noter que moins de la moitié (46,4 %) des personnes pourtant réputées qualifiées sont en situation de « qualification au sens fort » : 23 % d'entre elles exercent un travail non qualifié, le plus souvent (sept fois sur dix) pour un salaire mensuel net (primes comprises) inférieur à 1,3 SMIC. En outre, plus de trois jeunes sur dix souffrent d'une non-reconnaissance salariale des qualités qu'ils sont pourtant, au regard de la PCS qu'ils occupent, supposés mobiliser en situation de travail.

Graphique 5
SITUATIONS TYPES DES SORTANTS DE NIVEAU V ET PLUS



Source : Céreq, enquête « Génération 98 », 2001.

Ce constat général ne doit cependant pas masquer les écarts considérables que l'on observe entre les différents niveaux de formation. Au moment de l'enquête, les personnes de niveau I sont dans leur quasi-totalité (94 %) en situation de qualification au sens fort. Exerçant également, pour une très large majorité, des professions réputées qualifiées, les jeunes de niveau II et III peinent en revanche davantage à percevoir une rémunération supérieure à 1,3 SMIC. En effet, la proportion de ces derniers qui, bien qu'occupant une PCS qualifiée, perçoivent un salaire inférieur au seuil de la qualification salariale est plus de cinq fois supérieure à celle observée parmi les niveaux I. Les personnes de niveau IV, quant à elles, ne sont plus qu'une sur deux à gagner plus de 1,3 SMIC et plus d'une sur quatre exerce une activité non qualifiée. Enfin, seule la moitié des personnes de niveau V occupe une PCS qualifiée et seules 17 % d'entre elles connaissent la qualification au sens fort.

Si la répartition entre les quatre situations types propres à la qualification individuelle dépend du niveau de formation elle est également fortement conditionnée par la spécialité de formation et par le sexe.

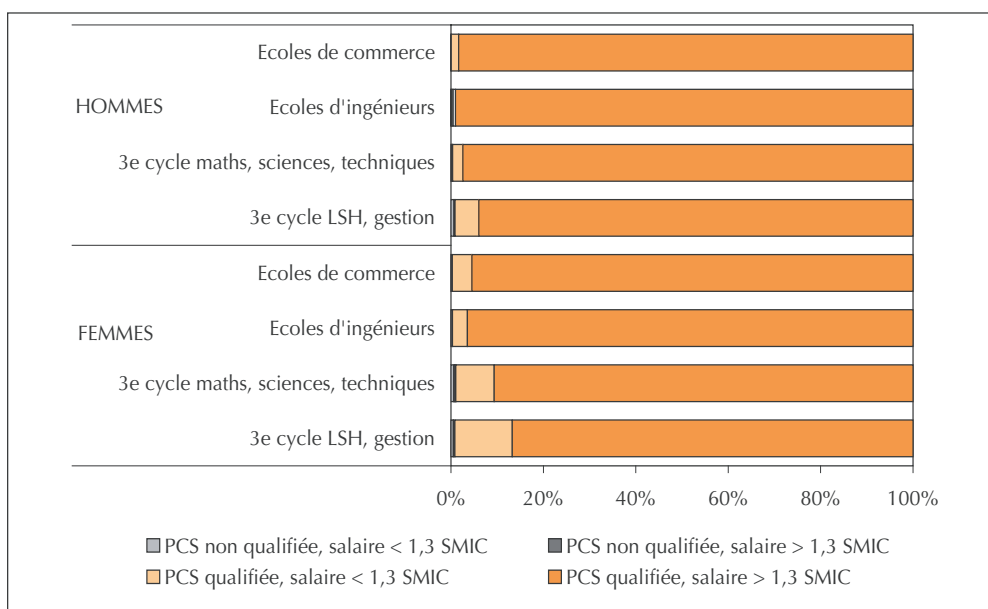
Au niveau I, la qualification au sens fort est la règle

La quasi-totalité des personnes de niveau I exerce au printemps 2001 une profession réputée qualifiée pour un salaire supérieur à 1,3 SMIC. Les femmes sont cependant un peu moins nombreuses que les hommes à connaître la qualification au sens fort. En effet, quelle que soit la formation considérée, la proportion de femme rémunérée en deçà du seuil salarial utilisé est toujours supérieure à celle observée dans la population

masculine. L'écart le plus important (7 points environ) s'observe entre les diplômé(e)s de troisième cycle. En dehors du fait que ces derniers apparaissent moins rémunérés que les sortants de grandes écoles, on peut également noter un léger avantage au profit des diplômés d'un troisième cycle Mathématiques, sciences et techniques. La proportion de diplômés d'un troisième cycle Lettres sciences humaines (LSH) et gestion percevant moins de 1,3 SMIC est en effet, quel que soit le sexe considéré, d'environ 4 points inférieure à celle constatée pour les titulaires d'un troisième cycle en sciences dures.

Graphique 6

SITUATIONS TYPES DES SORTANTS DE NIVEAU I



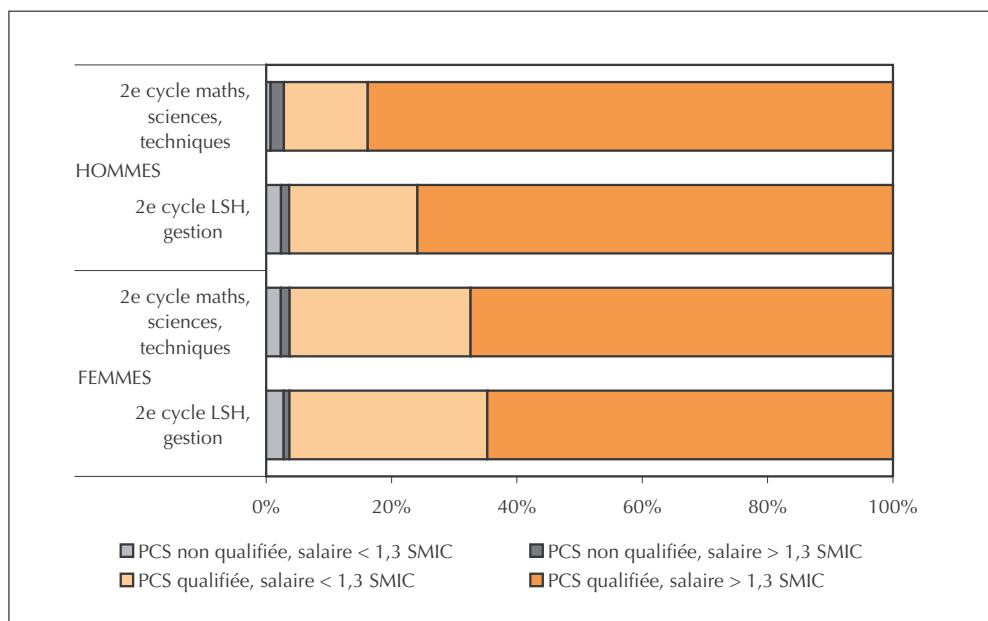
Source : Céreq, enquête « Génération 98 », 2001.

Au niveau II, des professions quasi exclusivement qualifiées mais parfois mal rémunérées

Les personnes de niveau II, tout comme celles de niveau I exercent quasi exclusivement (respectivement 97 % et 99 %) une profession qualifiée. En revanche, la proportion de personnes rémunérées en deçà de 1,3 SMIC augmente sensiblement. Dans la population masculine, la part de la qualification au sens fort chute de 14 points pour les sortants de spécialité Mathématiques, sciences et techniques et de 18 points environ pour ceux de la spécialité Lettres sciences humaines et gestion. Dans la population féminine, la baisse est encore plus brutale puisqu'elle se situe entre 22 et 23 points selon la spécialité considérée. Au printemps 2001, seules 2 femmes de niveau II sur 3 sont ainsi en situation de qualification au sens fort. Enfin, il convient de noter qu'à ce niveau de formation, les sortants de filières scientifiques et techniques accèdent également davantage à une profession qualifiée et rémunérée comme telle.

Graphique 7

SITUATIONS TYPES DES SORTANTS DE NIVEAU II

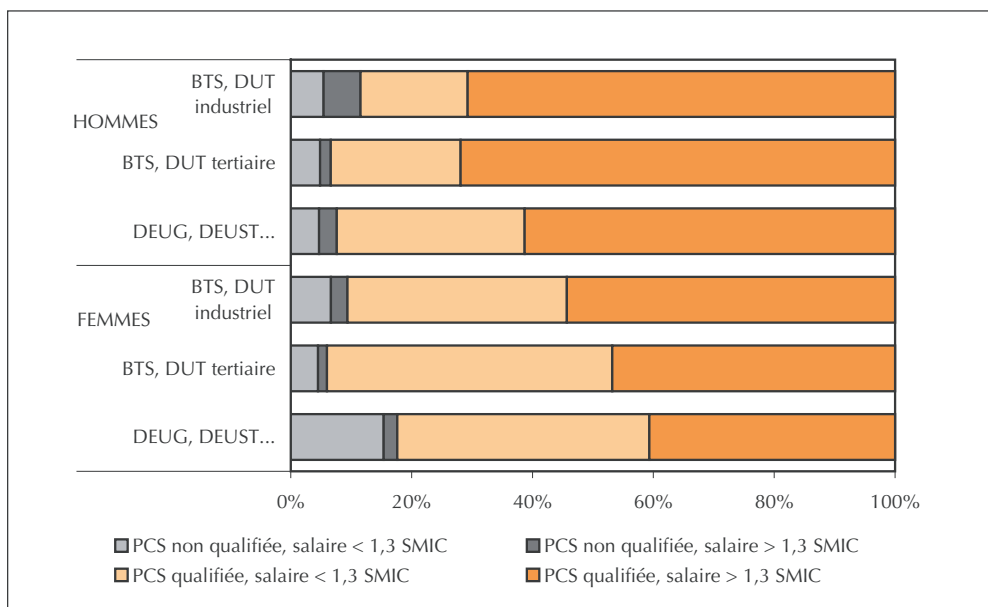


Source : Céreq, enquête « Génération 98 », 2001.

Au niveau III, la « qualification du travail » reste la règle mais la « non-qualification salariale » est de plus en plus présente

En dehors des diplômés de la santé et du social que nous traiterons par la suite, neuf personnes de niveau III sur dix occupent en moyenne une PCS qualifiée. Cependant, la qualification au sens fort n'est plus toujours la situation dominante. Si les hommes sont, quelle que soit leur spécialité de formation, majoritairement dans cette situation type, les femmes titulaires d'un DEUG ou d'un DEUST et celles ayant obtenu un BTS ou un DUT tertiaire ne sont plus, respectivement, que 41 % et 47 % environ à exercer une PCS qualifiée rémunérée plus de 1,3 SMIC. Parmi la population féminine, seules les diplômées d'une formation industrielle sont plus de la moitié à être parvenues à une « reconnaissance » de leur qualification scolaire. Il est toutefois intéressant de noter que, proportionnellement, les femmes titulaires d'un BTS ou d'un DUT sont bien que plus nombreuses que leurs homologues masculins à percevoir moins du seuil salarial utilisé, également moins nombreuses à exercer une activité considérée comme non qualifiée. Il convient enfin de remarquer la part importante de femmes titulaires d'un DEUG ou d'un DEUST à exercer pour moins de 1,3 SMIC un travail non qualifié (15 %). L'écart de plus de 10 points entre cette proportion et celle relevée chez les hommes dans la même situation trouve sans doute une partie de son explication dans le caractère trop agrégé de la catégorie « DEUG, DEUST ». Sans doute serait-il intéressant d'y distinguer, comme cela est fait aux niveaux de formation supérieurs, les spécialités Mathématiques, sciences et techniques des spécialités Lettres, sciences humaines et gestion.

Graphique 8
SITUATIONS TYPES DES SORTANTS DE NIVEAU III



Source : Céreq, enquête « Génération 98 », 2001.

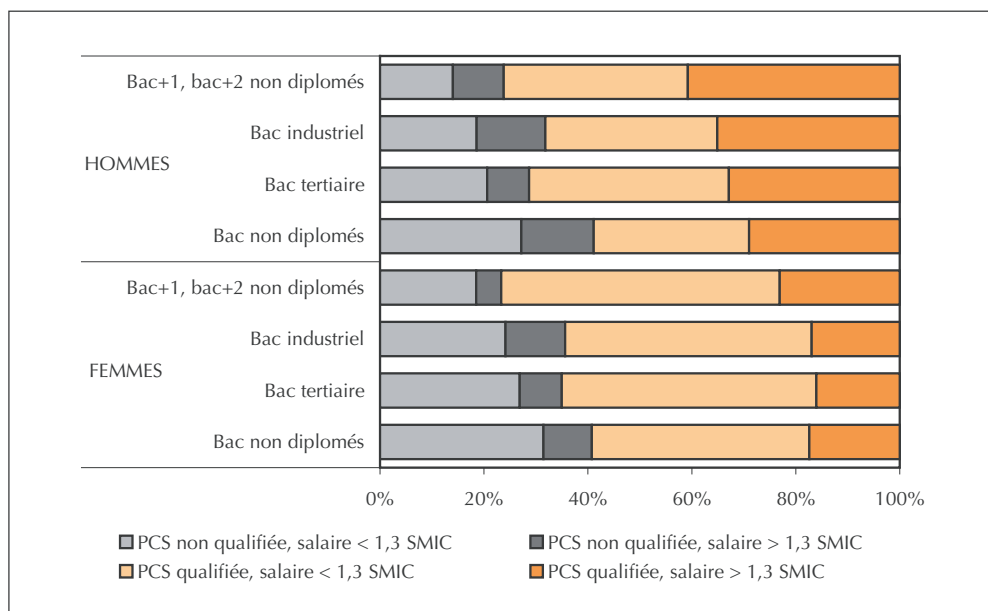
Au niveau IV, la « qualification au sens fort » devient (très) minoritaire

Au niveau IV de formation, l'importance relative de « la qualification au sens fort » enregistre une baisse brutale. Que l'on considère la population masculine ou féminine, le passage du niveau III au niveau IV se traduit en effet par une chute d'environ 34 points de la proportion de personnes percevant plus de 1,3 SMIC pour une activité réputée qualifiée : trois ans après leur sortie du système éducatif, seuls un peu plus d'un homme sur trois, et environ une femme sur quatre sont dans cette situation.

Les non-diplômés de l'enseignement supérieur occupent pour plus des trois quart d'entre eux une PCS qualifiée mais la reconnaissance salariale des qualités mises en œuvre, à tout le moins telle qu'elle est saisie ici, diffère sensiblement selon le genre : moins de la moitié des hommes (46 %) dans cette situation perçoivent moins de 1,3 SMIC contre plus des deux tiers des femmes (70 %). Cette différence de rémunération à qualification du travail « équivalente » s'observe quelle que soit la formation considérée.

Il est également intéressant de noter que, pour les hommes comme pour les femmes on constate que les titulaires d'un bac industriel et ceux d'un bac tertiaire se répartissent de manière sensiblement identique entre les quatre situations types présentées ici.

Graphique 9
SITUATIONS TYPES DES SORTANTS DE NIVEAU IV



Source : Céreq, enquête « Génération 98 », 2001.

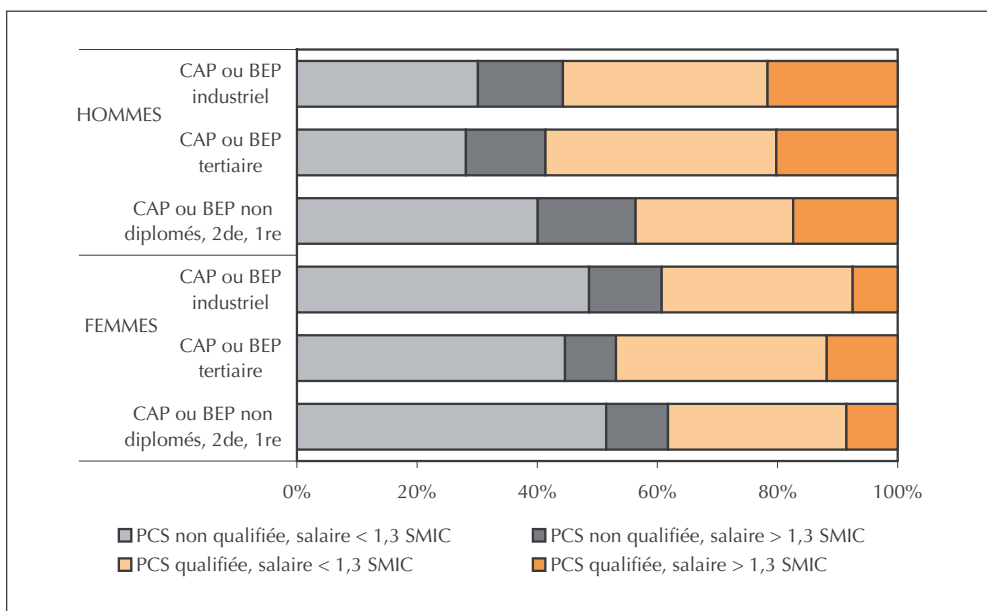
Au niveau V, la non-qualification du travail devient majoritaire

Au moment de l'enquête, une personne de niveau V sur deux exerce une activité réputée non qualifiée pour un salaire le plus souvent (75 % des cas) inférieur à 1,3 SMIC. À ce niveau de formation, moins d'un homme sur cinq et moins d'une femme sur dix sont en situation de qualification au sens fort.

La répartition des hommes de niveau V entre les quatre situations types propres à la qualification individuelle apparaît beaucoup moins sensible à la spécialité de formation (industrielle ou tertiaire) qu'à l'obtention du diplôme. En effet, alors que l'on observe de très faibles différences entre les titulaires d'un CAP ou BEP industriel et ceux d'un CAP ou BEP tertiaire, force est de constater que ces derniers sont sensiblement moins concernés par la non-qualification du travail que les hommes non diplômés de niveau V. Plus de 56 % de ces derniers occupent une PCS non qualifiée contre environ 43 % des titulaires d'un CAP ou d'un BEP.

Parmi la population féminine, une fois encore en moins bonne posture que la population masculine, la spécialité de formation semble en revanche nettement plus déterminante. En effet alors que les femmes non diplômées ou celles titulaires d'une formation industrielle occupent pour environ 61 % d'entre elles une profession non qualifiée, ce n'est le cas que de 53 % des titulaires d'un CAP ou BEP tertiaire. Ces dernières sont également sensiblement plus nombreuses que les autres à connaître la qualification au sens fort (12 % environ contre approximativement 8 % pour les titulaires d'un CAP ou BEP industriel ou les non diplômés).

Graphique 10
SITUATIONS TYPES DES SORTANTS DE NIVEAU V



Source : Céreq, enquête « Génération 98 », 2001.

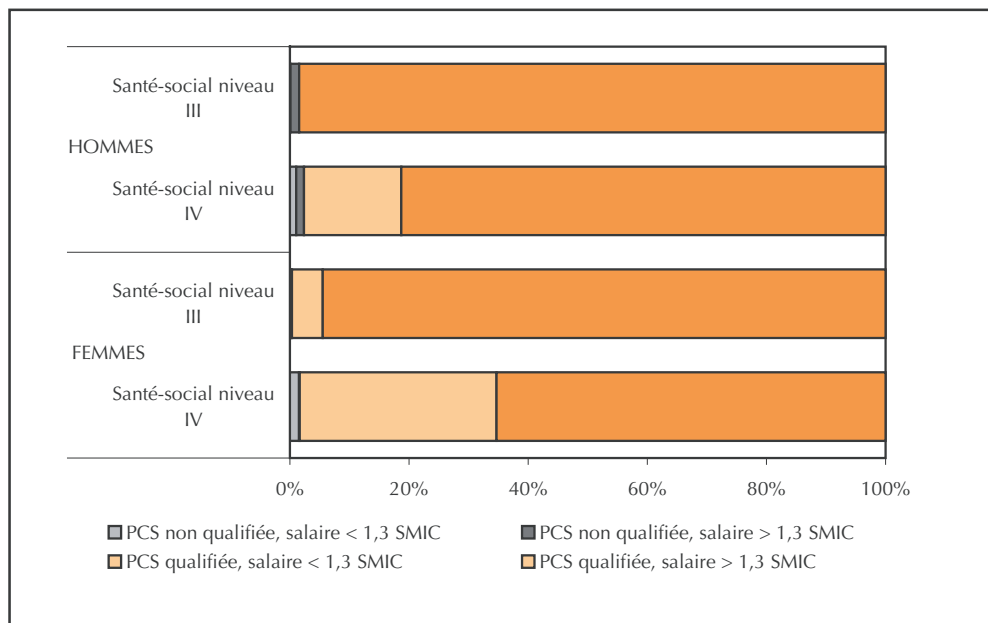
Aux niveaux III et IV de la santé et du social, une prédominance de la qualification au sens fort

Les 33 000 personnes niveaux « III et IV de la santé et du social », soit 4,5 % de la Génération 98, constituent, au regard des situations types étudiées, une population très particulière. À de très rares exceptions, tous exercent une profession qualifiée. Il s'agit principalement d'aides-soignants et d'éducateurs spécialisés pour les niveaux IV, et d'infirmiers et d'assistants sociaux, pour les niveaux III. Si le passage du niveau IV au niveau supérieur ne modifie qu'à la marge la probabilité d'exercer un travail qualifié, il joue de manière importante sur la rémunération. En effet selon que l'on se situe au niveau III ou au niveau IV la proportion de salariés rémunérés au-delà de 1,3 SMIC passe en moyenne de 91 % à un peu plus de 55 %.

Dans ces filières très féminisées (83,5 % des personnes de niveau III et 91 % des personnes de niveau IV sont de sexe féminin), les hommes sont à nouveau nettement avantagés. Au niveau IV, la qualification au sens fort concerne plus de 81 % d'entre eux, contre 65 % des femmes de même niveau.

Graphique 11

SITUATIONS TYPES DES SORTANTS DE NIVEAU III ET IV DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL



Source : Céreq, enquête « Génération 98 », 2001.

Conclusion

Que l'on se réfère à l'une ou l'autre des dimensions de la qualification, la mesure de la non-qualification ne va pas de soi. Essentiellement opéré à partir du niveau de formation, le repérage de la non-qualification individuelle ne constitue, en l'absence d'un système suffisamment large et répandu de validation des acquis de l'expérience, qu'une approximation, acceptable pour les personnes en début de vie active mais fort discutable pour les personnes plus expérimentées, de l'absence de « qualités productives ». La non-qualification du travail, quant à elle, n'est pas saisie en tant que telle dans une nomenclature utilisable pour des enquêtes à grande échelle. La seule mesure possible est celle sous-jacente dans la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles. Or, cette dernière, issue de l'organisation du travail et des relations professionnelles « fordistes » est sans doute remise en cause par les évolutions conjointes des relations professionnelles, de l'organisation du travail et de la gestion de la main-d'œuvre. Enfin, la mesure de l'emploi non qualifié, que l'utilisation du salaire, malgré des difficultés techniques non négligeables, rend plus aisée, est très sensible au seuil utilisé.

Ces instruments de mesure, entachés d'arbitraire et d'imprécision, conduisent, particulièrement en ce qui concerne la non-qualification des personnes et des emplois, à des estimations pour le moins fluctuantes. Très sensibles aux définitions

et seuils adoptés, les mesures de la non-qualification, selon que l'on se réfère à l'un ou l'autre des trois versants de la qualification, sont également loin d'être concordantes. L'application des frontières statistico-administratives en vigueur aux données issues de l'enquête « Génération 98 » produit en effet des évaluations très différentes de la non-qualification : moins d'une personne sur dix, plus d'un travail sur quatre et environ un emploi sur deux seraient non qualifiés. D'ampleur très inégale, les sous-ensembles délimités par l'utilisation des frontières officielles entre la qualification et la non-qualification sont également bien loin de se recouvrir. S'il est évident, au regard des proportions sus-présentées, que l'on observe des personnes de niveau V et plus rémunérées en deçà de 1,3 SMIC ou exerçant une activité réputée non qualifiée, il est en revanche fort surprenant de constater que parmi les primo-sortants non qualifiés, en emploi au printemps 2001, près de 38 % occupent une PCS qualifiée et plus de 20 % perçoivent un salaire mensuel net supérieur à 1,3 SMIC (en équivalent temps plein).

Cette mise en regard des mesures usuelles de la (non-)qualification gagnerait sans doute à être enrichie par une analyse plus approfondie des PCS et secteurs les plus typiques des situations types observées. Une comparaison de nos résultats avec ceux issus d'une exploitation spécifique de l'enquête « Génération 92 » permettrait d'apprécier l'impact du contexte macro-économique sur l'importance relative des huit situations types que nous avons identifiées. Enfin, une utilisation de l'enquête Emploi offrirait, quant à elle, la possibilité d'élargir l'analyse à l'ensemble de la population active.



Références bibliographiques

- Bisault L., Destival V. & Goux D. (1994), « Emploi et chômage des "non qualifiés" en France », *Économie et statistique*, n° 273, pp. 17-27.
- Bordigoni M. (2000), *Jeunes sans diplôme et risques d'exclusion sociale*, Céreq, Note de travail Génération 92, n° 6.
- Burnod G. & Chenu A. (2001), « Employés qualifiés et non qualifiés : une proposition d'aménagement de la nomenclature des catégories socioprofessionnelles », *Travail et Emploi*, n° 86, pp. 87-105.
- Cezard M. (1979), « Les qualifications ouvrières en question », *Économie et statistique*, n° 110, pp. ?.
- Chardon O. (2001), « Les transformations de l'emploi non qualifié depuis vingt ans », *Insee Première*, n° 796, juillet.
- Chardon O. (2002), *La qualification des employés*, Documents de travail de la Direction des études et synthèses économiques, INSEE, mars.
- Freyssenet M. (1978), « Peut-on parvenir à une définition unique de la qualification ? », in Commissariat Général au Plan, *La qualification du travail : de quoi parle-t-on ?*, Paris, La Documentation française, pp. 67-80.
- Grasser B. & Rose J. (2003), *La construction sociale des frontières de la qualification et de la non-qualification*, Rapport de recherche, DARES.
- Grasser B. & Rose J. (2000), « L'expérience professionnelle, son acquisition et ses liens à la formation », *Formation Emploi*, n° 71, pp. 5-19.
- Molet A-M. (2002), « Le suivi des sortants sans qualification en Picardie », *Éducation & Formation*, n° 62, pp. 69-72.
- Nauze-Fichet E. & Tomasini M. (2002), « Diplôme et insertion sur le marché du travail : approches socioprofessionnelle et salariale du déclassement », *Économie et Statistique*, n° 354, pp. 21-48.
- Poulet-Coulibando, P. (1999) « Qu'est-ce qu'un sortant sans qualification » in *Les sortants du système scolaire sans qualification*, MENRT-DPD, 27-28 octobre 1999, Paris.
- Testenoire A. & Trancart D. (2003), *Emploi non qualifié et trajectoires féminines*, Céreq, Document de Travail.
- Vincens J. (2002), « Dynamique du système éducatif et accès aux emplois en France », contribution à la Journée d'étude *Le développement de l'éducation et de la formation (1980-2000) : quels effets pour quelles efficacités ?*, Aix-en-Provence, les 21 et 22 novembre 2002, LEST-IDEP.

Annexe
1Les employés qualifiés et non qualifiés selon
O. Chardon et les différences avec la classification
opérée par G. Burnod et A. Chenu

	Employés qualifiés	Employés non qualifiés
51 Employés adm. de la Fonction publique	51 Employés adm. de la Fonction publique	
52 Agents de service	5211 Agents d'exploitation de la poste 5212 Préposés 5213 Agents impôts, trésor, douanes 5214 Adjointes administratifs 5215 Agents de bureau 5221 Aides-soignants <i>5223 Ambulanciers</i>	5216 Agents de service enseignement 5217 Agents de service sauf écoles, hôpitaux 5222 Agents de service hospitalier
53 Policiers et militaires (sauf 5317)	5311 Agents de police 5312 Gendarmes 5313 Sergents 5314 Hommes de rang 5315 Pompiers	5317 Agents sécurité surveillance
54 Employés administratifs d'entreprise	5411 Secrétaires 5421 Employés services comptables 5424 Employés admn. divers 5431 Employés des services techniques banque 5434 Employés des services techniques assurances 5442 Agents de service comm. transports 5443 Agents adm. des transports 5444 Hôtesse d'accueil	<i>5415 Opératrice de saisie informatique</i> <i>5417 Standardiste téléphonique</i>
55 Employés de commerce	<i>5511 Vendeurs en gros</i> <i>5513 Vendeurs en ameublement</i> <i>5514 Vendeurs équipement de la personne</i> <i>5515 Vendeurs en droguerie</i> <i>5516 Vendeurs en articles de luxe</i> <i>5517 Vendeurs en photo, disques</i>	5512 Vendeurs en alimentation 5518 Employés libre-service 5519 Caissiers magasin 5521 Pompiste, gérant station service
56 Personnels des services	<i>5621 Manucures, esthéticiennes</i> <i>5622 Coiffeurs salariés</i>	5611 Serveurs, commis restaurant 5614 Employés de l'hôtellerie 5631 Assistantes maternelles 5632 Employés de maison 5633 Concierges gardiens d'immeuble 5634 Employés des services divers

Source : A. Testenoire et D. Trancart (2003).

- En italique figurent les différences avec la classification opérée par Burnod & Chenu. Les *ambulanciers* sont par exemple considérés comme qualifiés par O. Chardon alors qu'ils sont classés non qualifiés par G. Burnod et A. Chenu. À l'inverse, les *opératrices de saisie informatique* sont considérées comme non qualifiées par O. Chardon alors qu'elles sont classées qualifiées par Burnod & Chenu.

**Proportion de femmes ayant exercé, au moins un mois,
l'une des PCS classées différemment par
Chardon, et Burnod & Chenu**

PCS classées différemment par Chardon et Burnod & Chenu	Part des femmes dans l'ensemble des personnes passées par cette PCS	Nombre de personnes passées au moins un mois par cette PCS	Position dans la classification de Chardon	Position dans la classification de Burnod & Chenu
5223 Ambulanciers	45,58%	1 040	Qualifié	Non qualifié
5415 Opératrices de saisie informatique	78,59%	5 064	Non qualifié	Qualifié
5417 Standardistes, téléphonistes	86,38%	3 407	Non qualifié	Qualifié
5511 Vendeurs en gros	59,45%	4 809	Qualifié	Non qualifié
5513 Vendeurs en ameublement	50,22%	1 376	Qualifié	Non qualifié
5514 Vendeurs en équipement de la personne	70,90%	23 418	Qualifié	Non qualifié
5515 Vendeurs en droguerie	21,52%	1 236	Qualifié	Non qualifié
5516 Vendeurs en articles de luxe	88,47%	3 080	Qualifié	Non qualifié
5517 Vendeurs en photo, disques	66,37%	2 123	Qualifié	Non qualifié
5621 Manucures, esthéticiennes	96,81%	878	Qualifié	Non qualifié
5622 Coiffeurs salariés	91,78%	4 089	Qualifié	Non qualifié

Source : Céreq, enquête « Génération 98 », 2001.

Annexe 3

Les seuils salariaux issus des mesures de politique publique pour l'emploi

Date	Mesure	Seuil
Juillet 1993	Suppression des cotisations patronales d'allocations familiales	Réduction totale < 1,1 SMIC Réduction de moitié < 1,2 SMIC
Janvier 1995	Relèvement des seuils précédents	Réduction totale < 1,2 SMIC Réduction de moitié < 1,3 SMIC
Septembre 1995	Réduction dégressive des cotisations patronales d'assurance maladie	Réduction totale au niveau du SMIC et nulle pour 1,2 SMIC
Octobre 1996	Les deux mesures sont fusionnées en une réduction dégressive	< 1,33 SMIC
Janvier 1998	Baisse du seuil	< 1,3 SMIC
Mars 2000	Allègement 35 heures	< 1,8 SMIC
Février 2001	Prime pour l'emploi	< 1,4 SMIC
Août 2002	Contrat jeune en entreprise	Aide croissante de l'État jusqu'à 1,3 SMIC
Juillet 2003	Nouvelle réduction dégressive des cotisations patronales d'assurance maladie	Son taux maximal atteindra 26 % pour un salaire horaire égal au SMIC, puis sera dégressif jusqu'à 1,7 SMIC horaire en 2005

Source : Céreq, enquête « Génération 98 », 2001.

Les Notes du
Céreq

CENTRE D'ÉTUDES
ET DE RECHERCHES
SUR LES QUALIFICATIONS

www.cereq.fr

10, place de la Joliette,
BP 21321,
13567 Marseille cedex 02
Tél. 04 91 13 28 28
Fax 04 91 13 28 80

Imprimé par
Espace Imprimerie
Marseille

Dépôt légal
2^e trimestre 2004

ISBN : 2-11-094746-2
ISSN : 1764-4054

Prix : 10 €